

Agora
Biennale d'architecture, d'urbanisme et
de design de Bordeaux

Edition 2014
11-14 septembre

Règlement du concours du prix design



Préambule

Pour ses 10 ans, Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design présentera sa **sixième édition les 11, 12, 13 et 14 septembre 2014**. Cette biennale donne l'occasion, pour la Ville de Bordeaux, de parler au grand public du cadre de vie urbain qui est le sien et d'aborder ainsi des thèmes liés à l'urbanisme, à l'architecture ou au design sous des formes très diverses : expositions, débats, films, jeux, concours,... Cet événement permet également de récompenser des acteurs de la ville qui participent à son embellissement et au bien-être des habitants.

En 2008, la 1ère édition du prix du Design Agora a mis en valeur les quais, en associant les jeunes concepteurs à une réflexion sur le thème « habiter les quais, habiter à quais ». En 2010, la Ville de Bordeaux a choisi d'orienter le concours sur la création de « la tasse Agora », en tant qu'objet éminemment urbain. Arnaud Lapierre, avec sa tasse « badiane » en a été le lauréat. Renouvelant cette idée de conception en 2012, c'est « Un café dans les nuages » du collectif Quentin Vaulot & Goliath Dyèvre qui matérialise une gestuelle singulière et nourrit le plaisir par la fantaisie qui fut récompensé.

Article 1- Organisateur

La Ville de Bordeaux dans le cadre de la quatrième édition de la biennale Agora 2014 organise un concours design

Article 2- Objet

Sous la présidence d'Arturo Dell'Acqua Bellavitis, cette nouvelle édition, propose aux candidats de concourir dans deux catégories.

1) La conception d'une tasse à café :

Le candidat devra ainsi concevoir un récipient servant à boire du café. Il sera libre de choisir le matériau utilisé pour la réalisation de son récipient à condition qu'il soit durable et recyclable.

Le café a un rôle social important dans nos sociétés, entre liens familiaux, privés, professionnels... Il nous semble important que cet usage si particulier soit mis en valeur au travers de son contenant.

2) Un jeu d'enfant pour l'espace public.

La mise en oeuvre singulière d'un jeu au sol / en « 2D » ; Cette proposition ludique pouvant ainsi contribuer à qualifier aux yeux d'un enfant ou d'un adolescent l'espace urbain et à développer l'imaginaire.

Il peut s'agir de supports colorés, de tracés figurés ou non, de jeu aux règles existantes ou non.

Le jeu doit pouvoir être utilisé sans matériel supplémentaire. Cependant, celui-ci peut aussi proposer d'intégrer un processus « intelligent » (type application pédagogique électronique) sans que celui-ci soit indispensable à son utilisation.

Ce jeu doit être exigeant en termes d'innovation et de création afin de valoriser l'espace public pour l'enfant comme pour l'adulte qui l'accompagne.

Le Prix du Design propose donc aux créateurs et designers de travailler autour de deux thèmes:

la conception d'une tasse à café ainsi qu'un jeu d'enfant au sol et en « 2D » pour l'espace public.

Article 3- Candidat/équipe

Ce concours est ouvert aux étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement d'architecture, de design, d'art, d'arts appliqués ou de paysage et aux designers professionnels.

En cas d'inscription en équipe, un des membres de l'équipe doit au moins correspondre à ces critères. L'effectif maximal d'une équipe est de 3 personnes.

Aucune limite d'âge ni de niveau de diplôme n'est fixée.

Les réponses peuvent se faire en français ou en anglais.

Article 4- Participation

Les candidats doivent s'inscrire en retournant le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site internet de la ville de Bordeaux à l'adresse suivante : **www.bordeaux2030.fr**

Le formulaire doit être renvoyé par mail avant le **31 janvier 2014** à : m.adiceam@mairie-bordeaux.fr

Les candidats peuvent répondre aux deux catégories.

Article 5- Constitution des projets

Chaque équipe ou candidat devra fournir :

- Une fiche de candidature dûment remplie et signée
- Un document papier format A4 comportant tous les éléments utiles à la compréhension de l'objet (démarche de conception, mise en œuvre, ergonomie...) et des plans, coupes, croquis, détails.
- Une fiche de synthèse du projet (format A1 sur carton plume ou même type) avec le titre, la description, la démarche, les objectifs, les représentations graphiques et une photo de la maquette ou simulation (facultatif).
- Un CD rassemblant les deux derniers documents mentionnés (format texte en .doc et les photos 300dpi, format .tiff)
- Pour le prix de jeu pour enfant, si un outil ou application numérique pourrait y être relié, le projet doit intégrer une page supplémentaire et distincte sur cet aspect.

Article 6- Réception des projets

Les projets devront être envoyés ou déposés au plus tard **le 28 février 2014** (cachet de la poste faisant foi pour les envois) à l'adresse suivante :

Mairie de Bordeaux
Direction générale de l'aménagement
Concours Agora design
Mélanie Adicéam
57 cours pasteur
33000 Bordeaux France

Les expéditions et les réexpéditions des projets sont à la charge des candidats et sous leur responsabilité. Les organisateurs du concours ne peuvent être tenus pour responsables du dépassement du délai de remise des projets. Ils déclinent toute responsabilité quant à la perte ou à la détérioration des documents envoyés.

Les dossiers incomplets ou ne remplissant pas les conditions, et les dossiers arrivés hors délai seront exclus de la procédure de jugement.

Article 7- Propriété des projets

Les candidats gardent la propriété de leurs créations.

Les candidats peuvent protéger leurs projets par le dépôt d'une enveloppe Soleau.

Tout participant au concours accepte que son projet puisse être exposé, publié et diffusé dans le respect de la loi en vigueur sur les droits d'auteur.

Article 8- Composition du jury

Le jury d'Agora design est choisi parmi des professionnels du design et de son enseignement et est présidé pour cette édition par **Arturo Dell'Acqua Bellavitis**, vice-président de la Triennale de Milan, professeur de design industriel

Article 9- Critères de sélection

Les critères de sélection retenus par le jury intégreront :

- La pertinence de la proposition
- L'ergonomie de la proposition
- L'originalité, l'innovation, la créativité
- Le respect des contraintes du sujet
- La clarté des explications du projet
- La qualité d'expression plastique des documents
- La réalisation
- La faisabilité budgétaire et technique

Article 10- Sélections du jury

Le jury est souverain dans son choix.

Le jury sélectionnera un projet pour le prix du concours « la tasse à café d'Agora 2014 ». Des mentions spéciales pourront également être attribuées.

Le jury sélectionnera un projet pour le prix du concours **jeu d'enfant au sol et en « 2D » pour l'espace public** ». Des mentions spéciales pourront également être attribuées.

Les projets pourront être exposés lors de la manifestation Agora 2014, et le cas échéant dans d'autres manifestations culturelles.

Dans la mesure des possibilités de conception et de production, le projet lauréat dans chaque catégorie pourra être réalisé en prototype pour cette édition.

Article 11- Remise des prix

Les résultats seront annoncés au printemps 2014. Cette annonce donnera lieu à une conférence de presse avec le Maire de Bordeaux.

Les prix seront remis officiellement le samedi 13 septembre 2014 dans le cadre d'Agora.

Article 12- Modification ou annulation du concours

L'organisation d'Agora 2014 se réserve le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 13- Acceptation du règlement

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement. Les participants autorisent les organisateurs d'Agora 2014 à communiquer leur projet, ainsi que leur nom et leurs coordonnées dans toutes les opérations de communication liées à ce concours, sans ouvrir à d'autres droits. Les participants acceptent d'être photographiés et autorisent l'utilisation de leur image et de l'image de leur projet dans toutes les manifestations promotionnelles liées au concours.

Contacts

Mélanie Adicéam
Direction Générale de l'Aménagement
MAIRIE DE BORDEAUX
Tél. +33 5 24 57 16 69
m.adiceam@mairie-bordeaux.fr

Toutes les informations sont disponibles sur www.bordeaux2030.fr